

## **L'avenir de la Politique Commune de la Pêche (PCP) : le difficile équilibre politique entre global et local. L'exemple des pêcheurs artisans bretons**

**Gaëlle CHAIGNEAU**

IGARUN – NANTES

Géolittomer-Nantes LETG UMR 6554-CNRS

B.P. 81227

44312 – NANTES Cedex 03

**Résumé :** L'article va essayer de mettre en dialectique les arguments des pêcheurs artisans bretons *via* la voix de leurs représentants et les propositions du *Livre Vert* pour une nouvelle Politique Commune de la Pêche (PCP). Un bilan de la PCP exposé dans le *Livre Vert* (I) sera suivi d'une confrontation des arguments des pêcheurs artisans bretons et de ceux pour la nouvelle PCP (II). L'objectif de cet article est de déterminer si la Commission européenne a tenu compte des avis des professionnels bretons dans la reformulation de la PCP. L'un des enjeux importants de cette politique communautaire est de trouver un équilibre entre global et local. Comment satisfaire les pêcheurs de tous les États membres en déterminant une politique égalitaire et dans le même temps réussir à gérer des situations locales ? Les avis des professionnels bretons ont été recueillis lors du travail de thèse en 1997-1998 auprès de leurs représentants alors que le *Livre Vert*, publié en 2001, est toujours sujet à discussion d'ici à la mise en place de la nouvelle PCP en 2002.

**Mots-clés :** Politique Commune de la Pêche (PCP). *Livre Vert*. Pêcheurs artisans bretons. Global. Local.

**Abstract :** This paper tries to put in dialectics the arguments of small-scale breton fishermen bring back by their representatives and the propositions of the *Green Paper* for a new Common Fisheries Policy (CFP). Results of CFP described in *Green Paper* (I) and the confrontation between breton fishermen opinions and the arguments for a new CFP (II) will be shown. This paper is interesting because of its objective that is to determine if the European Commission has paid attention to breton fishermen in reforming the CFP. One of the important points of the CFP is to find an equilibrium between the global scale and the local scale. How to please all fishermen of the Community with an egalitarian policy and in the same time how to manage local problems ? Breton fishermen opinions were collected during my research for the Phd in 1997-1998 whereas *Green Paper* published in 2001 is debated until the new CFP would work.

**Key words :** Common Fisheries Policy (CFP). *Green Paper*. Small Scale Breton Fishermen. Global. Local

La Politique Commune de la Pêche (PCP), à laquelle les pêcheurs bretons comme tous ceux des États membres de l'Union européenne sont soumis, doit être réformée en 2002. Les pêcheurs artisans bretons n'échappent pas à la situation précaire du secteur halieutique dans le monde. L'état des stocks est l'élément qui suscite le plus de réactions avec la surcapacité de la flotte. En outre, le contexte mondial en termes de demande en protéines d'origine halieutique est à la hausse.

C'est à la reformulation ou à une refondation de cette PCP que s'attèlent les professionnels du secteur. Leur sollicitation de la part de la Commission a donné lieu les 5, 6 et 7 juin 2001 à une réunion publique à Bruxelles dont l'objet fut la discussion du *Livre Vert* produit par la Commission suite aux enquêtes menées auprès de 350 organisations professionnelles des États membres de l'Union européenne. Le *Livre Vert* est un document de travail sur lequel la Commission va s'appuyer pour mettre en place la nouvelle PCP ; il tente de faire le point sur la situation halieutique communautaire et émet des propositions qui seront le fondement de la nouvelle PCP, après discussion avec les acteurs du système halieutique européen.

La confrontation de l'analyse des discours des représentants de pêcheurs artisans bretons et de celle des points exposés dans le *Livre Vert* de la PCP permet de soulever les divergences et points communs de part et d'autre. Les questions posées par les personnes rencontrées lors des enquêtes de 1997-1998 sont-elles toujours d'actualité ? Si c'est le cas, le *Livre Vert* répond-il à leurs attentes ? Les pêcheurs peuvent-ils avoir confiance<sup>(1)</sup> ? Si la Commission a choisi de définir des objectifs plus clairs pour l'avenir de la PCP, répondent-ils aux souhaits des professionnels bretons ? Ils devraient en effet être en adéquation puisque c'était l'objectif affiché des enquêtes auprès des professionnels européens. Mais répondre aux souhaits des pêcheurs de 13 pays membres dont les attentes sont différentes puisque les métiers de pêche, les techniques et les stratégies des armements sont différents, semble être une gageure.

## **I - BILAN DE LA PCP PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE**

Le *Livre Vert* constitue une forme d'autocritique de la part de la Commission par rapport à la PCP et c'est en cela qu'il rappelle le rapport fait en 1992 par la Commission. Dix ans plus tard, il révèle les mêmes lacunes et, pour certaines, accentuées, telles que la durabilité biologique de certains stocks de poissons ou encore la surcapacité de la flotte, la seconde n'étant pas sans agir sur la première.

### **A - La politique de conservation et de gestion de la ressource : élément pivot de la PCP**

Si l'exploitation halieutique actuelle perdure, la pérennité d'un grand nombre de stocks est menacée. La PCP n'a pas été en mesure de répondre efficacement en matière de gestion des ressources halieutiques et ce, malgré une programmation pluriannuelle et une gestion de l'effort de pêche. C'est ainsi que des plans de reconstitution ou de récupération ont été mis en place (pour le cabillaud de la mer d'Irlande en 2000 et pour la mer du Nord en 2001). Même s'il faut distinguer les stocks de poissons ronds démersaux (les plus fragiles) des stocks pélagiques pour lesquels la situation est plus favorable, et prendre en compte la variabilité spatiale (les situations changent d'une zone à l'autre), il est à noter que de nombreux stocks ont franchi les seuils de sécurité biologique et qu'il est urgent d'agir.

Les tentatives de la PCP pour maîtriser l'exploitation excessive des stocks en combinant diverses mesures visant à limiter les quantités pêchées (TAC - Totaux Admissibles de Capture), mesures techniques sur le maillage, zones interdites, arrêts biologiques) avec des mesures portant sur l'effort de pêche (Programmes d'Orientation Pluriannuels notamment) ont été très limitées. La surpêche, les rejets, les débarquements illégaux, la surcapacité de la flotte, la fixation de TAC ne respectant pas les recommandations des scientifiques sont parmi les causes les plus évidentes de l'échec de la PCP en termes de gestion halieutique communautaire. En outre, l'absence de prise en compte des savoir-faire des pêcheurs, ainsi que la non coordination des connaissances à l'échelle internationale n'ont pas permis de développer des recherches innovantes.

### **B - La politique de la flotte : difficile résolution de la surcapacité**

La surcapacité actuelle de la flotte est un des sujets de préoccupation de la PCP. Les Programmes d'Orientation Pluriannuels (POP) dont les objectifs consistent à réduire la surcapacité de la flotte communautaire n'ont pas répondu efficacement au problème, soit parce qu'ils n'ont pas été respectés, soit parce qu'ils n'ont pas été mis en œuvre. Un effet boomerang négatif des aides publiques à la modernisation ou à la construction des navires a aggravé la situation "surcapacitaire" de la flotte. Le progrès technique reste la principale cible à atteindre pour tenter de diminuer la surcapacité de la flotte et l'effort de pêche.

### **C - Contrôles et règlements : des efforts à faire vers une harmonisation communautaire**

Insuffisance et inefficacité sont les termes employés par la Commission pour qualifier la surveillance et le contrôle de l'activité de pêche européenne. L'aspect discriminatoire de ces actions de contrôle est souvent cité. En effet, chaque État membre organise le contrôle des activités halieutiques dans ses

eaux. Il manque une harmonisation des sanctions à l'échelle communautaire afin de remédier au sentiment d'inégalité qu'expriment les pêcheurs européens. La disparité des systèmes juridiques entre États membres conduit à des traitements discriminatoires des infractions. Le manque de moyens financiers et humains auquel la Commission est confrontée réduit de beaucoup sa possible efficacité dans le domaine des contrôles. Et sans un système de contrôles efficace, c'est la crédibilité de la PCP qui risquerait d'être remise en cause.

#### **D - La dimension sociale et économique**

La pêche est un secteur dont les financements européens et nationaux sont très importants (1,1 milliard d'euros par an est-il précisé dans le *Livre Vert*). La surcapacité a des conséquences néfastes sur la rentabilité de la flotte, d'où l'objectif de diminuer les moyens de production utilisés. D'un point de vue social, c'est la diminution de l'emploi dans le secteur, avec parfois une main-d'œuvre difficile à trouver dans certaines régions, notamment pour la pêche hauturière, qui est indexée.

Pendant pratiquement vingt ans, les effets économiques et sociaux de la PCP ont été négligés. Outre les aides relevant de l'IFOP (Instrument Financier et d'Orientation de la Pêche) et les aides nationales, les fonds structurels ont prévu qu'un certain nombre de régions européennes parmi les moins prospères et/ou particulièrement dépendantes de la pêche bénéficieraient de programmes d'aides relevant des objectifs 1 et 2. Le programme PESCA, quant à lui, entrait exclusivement dans le secteur halieutique et visait à soutenir la reconversion professionnelle des pêcheurs.

Les arguments autocritiques de la PCP sont les suivants : une surcapacité de la flotte associée à un surinvestissement continueront à menacer la durabilité des ressources halieutiques sans pour autant remédier au problème de l'emploi dans les régions dépendantes de la pêche.

#### **E - Processus décisionnel et implications des intéressés**

Le processus décisionnel communautaire est inadapté aux problèmes et crises qui se posent localement et qui nécessitent des réponses rapides et adéquates. Il faut, en outre, souligner que les acteurs du secteur halieutique estiment ne pas être suffisamment associés à l'élaboration de la PCP. La collecte de leurs paroles et savoir-faire permettrait sûrement une application des mesures communautaires sans conflits ou refus.

La Commission souligne que pour atteindre les objectifs de viabilité et durabilité à long terme de l'activité de pêche, il est nécessaire que des "mesures correctives" soient mises en œuvre et que des objectifs clairs et cohérents soient définis au sein de la PCP.

## **II - PROPOSITIONS DU LIVRE VERT (2001) VERSUS LES AVIS DES PROFESSIONNELS ARTISANS BRETONS (1997-1998) SUR LES PRINCIPALES QUESTIONS HALIEUTIQUES**

Les avis des représentants des pêcheurs artisans bretons ont été collectés en 1997-1998 par l'intermédiaire d'entretiens semi-directifs qui avaient pour but de mieux cerner l'approche des professionnels envers la PCP.

### **A - La politique de conservation et de gestion de la ressource**

#### ***1 - Gestion de la ressource : de l'urgence d'utiliser tous les outils existants***

Le choix européen de vouloir renforcer et améliorer la politique de conservation reste le pivot de la PCP mais qu'en est-il concrètement ?

Le souhait d'une *gestion pluriannuelle, plurispécifique et écosystémique* s'appuie en partie sur le consensus existant quant à « la nécessité d'établir des plans de gestion pluriannuels inspirés du principe de précaution ». Alain Maucorps (2001), scientifique d'IFREMER, nous dit que : « on évoque aisément la nécessité de prendre en compte l'ensemble de l'écosystème dans la gestion des pêches mais, dans ce domaine, les lacunes sont considérables ». Même si l'objectif communautaire semble

aller dans le sens des professionnels qui estiment que *« les TAC et quotas sont un progrès vers une meilleure gestion mais sont encore insuffisants »*, la gestion des pêches communautaires va-t-elle être véritablement renforcée lorsque l'on mesure la complexité des mécanismes et les quantités d'inconnues du système ? En outre, il n'est toujours pas précisé dans le *Livre Vert* comment va être abordée la question des espèces migratrices, sujet que les professionnels soulèvent depuis des années. La PCP entend-elle étudier les phénomènes climatologiques sur les stocks comme le suggère ce responsable de comité local finistérien ? Cette question entre-t-elle dans sa gestion écosystémique ?

Dans la continuité, la nouvelle PCP souhaite adopter des règles plus efficaces. Ainsi l'introduction de matériel sélectif ou encore de méthodes de pêche moins agressives pour l'environnement (lesquelles ?) et à titre d'exemple, de citer la fermeture d'une zone déterminée et l'exclusion de toute activité de pêche pour assurer la protection d'une zone écologiquement sensible importante pour des espèces non ciblées. D'autres propositions sont faites comme l'interdiction des rejets dans certains types de pêche et la fermeture de zones en temps réel ou encore les plans de récupération pour répondre à des situations d'urgence (exemple du plan pour le cabillaud en mer d'Irlande en 2000).

Ces propositions paraissent intéressantes dans l'absolu même si *« la raréfaction de la ressource n'est pas ressentie partout de la même façon »* et la crainte d'une sédimentation des mesures *« plutôt que de remplacer les mesures inefficaces »* est soulignée par le secrétaire d'une organisation de producteurs (OP).

## **2 - Accès aux eaux et aux ressources : maintien des règles existantes**

L'espace maritime prend une importance grandissante dans les décisions parce que ses accès sont de plus en plus limités afin de maintenir durablement les stocks fragiles et les populations de pêcheurs qui les exploitent. D'ailleurs, la Communauté entend conserver l'accès des 6-12 milles aux pêcheurs côtiers, ce que l'ensemble des professionnels accueille très favorablement. La stabilité relative comme la zone des 6-12 milles fait partie des préoccupations des pêcheurs artisans bretons. Mais leurs inquiétudes n'ont plus lieu d'être puisque la Commission, après enquêtes, ne voit aucune raison tangible pour que les clés de répartition des quotas soient changées. La Commission estime que le principe de stabilité relative répond aux besoins des professionnels et qu'elle ne voit pas de solution de rechange aussi efficace. C'est pourquoi ce principe restera en vigueur tant que la situation économique et sociale de ce secteur sera fragile et que les problèmes structurels n'auront pas été réglés.

Parmi les professionnels, certains ont tendance à dire que la stabilité relative ne fonctionne pas trop mal *« puisqu'en définitive, on arrive en général à boucler l'année avec le quota qui est attribué »*, mais d'autres estiment que *« ce n'est pas un outil de gestion. Il faudrait qu'il y ait un lien beaucoup plus étroit entre le bateau, l'entreprise et la ressource.(...) Les pêcheurs auraient leurs droits de pêche sur certaines espèces »* selon ce représentant de comité local bigouden. Pour le secrétaire du comité régional des pêches de Bretagne, la répartition s'effectuant à partir des TAC n'est pas juste car *« les scientifiques n'ont pas les moyens d'investigation aussi importants que le nécessitent les problèmes »*. Il ajoute : *« Tous les professionnels vous diront que la gestion par les TAC est ce qu'il y a de plus mauvais. L'objectif étant quand même de connaître la ressource, il est dommage que, malgré les formations des uns et des autres, on n'ait pas une idée très précise des choses »*.

Pour ce qui concerne l'accès aux zones de pêche, les conflits entre pêcheurs sont nombreux et passent souvent par des solutions locales, *via* des carroyages, mais en la matière la Commission ne prévoit rien dans le *Livre Vert*. *« Il est nécessaire de privilégier une politique de gestion par les pêcheurs »*, précise ce représentant de comité local du Finistère Nord où les problèmes de cohabitation entre pêcheurs sont gérés localement par la mise en place de carroyages. *« Peut-on faire en sorte qu'un certain nombre de catégories de pêcheurs se retrouvent encadrés dans des systèmes d'accès qui leur sont réservés et dans lesquels ils font leur propre politique de gestion de la ressource ? »*. Cette interrogation d'un professionnel entraîne une réflexion sur la décentralisation des mesures de gestion ou sur leur régionalisation que la Commission ne semble pas aborder dans ce paragraphe.

## **B - La politique de la flotte : un système plus simple et plus répressif**

Si la Commission propose des taux de réduction de la flotte, elle nuance ses propos en précisant que puisqu'il s'agit de « *neutraliser le progrès technique* », il est toutefois possible d'adapter « *des modalités qui favorisent les engins ou les techniques de pêche moins agressifs pour l'environnement* ».

Elle précise que l'aide publique ne doit en aucun cas concourir à l'augmentation de l'effort de pêche. La surcapacité doit être traitée par État membre, en adoptant la segmentation, de manière à ne pas masquer la réalité globale.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission propose deux approches susceptibles d'être combinées. La première consiste à porter les réductions sur la capacité en priorité, à définir une segmentation de la flotte unique pour tous les États membres et des taux de réduction fixes pour chaque type de segment dans tous les États membres. La seconde approche paraît pour le moins floue puisqu'elle consiste à mettre en place « *un mécanisme permettant de réduire progressivement et automatiquement au fil du temps la capacité de la flotte* ». Il s'agirait en fait de renforcer le système des entrées-sorties de flotte de sorte que tout apport de capacité nouvelle aurait pour corollaire le retrait d'une capacité supérieure et que cette capacité soit pénalisée à l'occasion des transactions sur les licences.

Une des principales critiques retrouvée chez beaucoup de professionnels bretons concerne les aides allouées à la modernisation et à la construction. Ils estiment que « *la restructuration a correspondu aux besoins* », mais ils en dénoncent les effets pervers comme l'augmentation de l'effort de pêche et la difficulté à respecter les objectifs des Programmes d'Orientation Pluriannuels (POP). Ce représentant d'OP nous donne son sentiment sur le POP : « *on paie moins la rigidité de la Commission européenne qu'un développement excessif tout spécialement à la pêche artisanale* ». En outre, les professionnels bretons sont unanimes pour dire que les sorties de flotte et les restrictions de construction n'ont pas d'effet sur l'effort de pêche. Par exemple, ce représentant de comité local du Finistère Nord qui suggère d'interroger les scientifiques sur l'état des stocks suite au renouvellement de la flottille et qui donne un exemple local de maîtrise de l'exploitation d'une ressource : « *en rade de Brest, on gère la ressource coquillière selon un principe de numerus clausus dans l'instauration des licences, on limite donc l'accès. Lorsqu'il y a eu le plan Mellick, on avait 110 licences pour exploiter la coquille Saint-Jacques. Dix-sept bateaux sont sortis de flotte. On a pensé que le plan était là pour diminuer l'effort de pêche, on en a profité pour diminuer notre nombre de licences de 110 à 90* ». Cet exemple est peu reproduit et il est possible d'espérer que l'introduction de la segmentation par type de pêche concernant les sorties de flotte pourra avoir des incidences positives sur la diminution de l'effort de pêche.

## **C - Contrôles et règlements : renforcement, uniformisation et harmonisation**

Les professionnels bretons interviewés estiment tous que les contrôles sont insuffisants, inefficaces et que la complexité des mesures entraîne des difficultés d'application. Ce secrétaire d'une organisation nationale des OP estime, en parlant des mesures de gestion de la ressource, qu'il s'agit d'« *un vrai château de cartes. Plutôt que de remplacer les premières mesures qui ont été inefficaces, on en ajoute d'autres, ce qui fait que l'ensemble devient de plus en plus complexe non seulement à contrôler mais surtout à appliquer y compris pour le producteur. (...) On laisse beaucoup de choses se passer sans les contrevenir. Au lieu d'empêcher que les choses se passent, on essaie de trouver des moyens pour que ça ne se voit pas. C'est très pervers* ». Le secrétaire d'un comité local du Finistère Nord nous dit que « *l'on ne peut pas mettre en place une politique de gestion de la ressource sans une énorme aide financière et sans une politique de contrôle efficace. Or, la politique de contrôle est actuellement, si j'ose dire, à la discrétion de l'État membre* ».

La Commission propose d'optimiser les contrôles en créant un corps commun d'inspection, en harmonisant les sanctions et en les rendant plus dissuasives. Cette structure d'inspection commune devrait coordonner les politiques et activités des États membres en mettant en commun les moyens de chacun à des fins de contrôle.

## **D - Dimension sociale et économique : durabilité économique et reconversion professionnelle**

Deux types de mesures sont envisagées par la Communauté pour la gestion socio-économique du secteur de la pêche. D'une part, favoriser la durabilité et la viabilité économique du secteur halieutique et d'autre part, améliorer la transition professionnelle des employés du secteur vers d'autres activités économiques. Dans cette optique, le rôle de l'aide publique sera reconsidéré et les régions côtières, dépendantes de la pêche artisanale surtout, seront prises en compte dans le choix des mesures, de reconversion notamment.

Si les orientations de la Commission sont souhaitables, il n'en reste pas moins que les souhaits des pêcheurs bretons artisans et de leurs représentants sont focalisés sur les différences entre les régimes sociaux européens ainsi que leur influence sur les prix, ce qu'ils caractérisent comme une absence de politique sociale européenne ou d'un volet social. Leurs inquiétudes sont plutôt économiques que sociales, mais le second aspect découle inévitablement du premier. Les distorsions monétaires, les coûts de production différents selon les pays, l'absence de compensations lors des arrêts temporaires, l'inexistence de mesures d'accompagnement des pêcheurs sont les sujets que les professionnels souhaiteraient voir discutés et traités.

Pour ce qui concerne les mesures d'accompagnement, dire qu'elles sont inexistantes est une provocation. Le programme communautaire PESCA a existé et des pêcheurs en ont profité, notamment en Angleterre. Il est vrai qu'en France, les pêcheurs et leurs représentants estiment qu'il ne s'agit pas d'une bonne formule de reconversion et pour beaucoup ils n'ont jamais connu d'exemples de mise en place de cette opération dans leur région. Alors, que la Communauté veuille de nouveau se pencher sur les questions de reconversion ne semble pas répondre aux attentes des professionnels bretons. Pour ce qui est de l'immobilisation des navires et des compensations à cet effet, elles existent et le plafond de l'aide allouée va sûrement être relevé du fait notamment de la réduction des possibilités de pêche dans les eaux des pays tiers. Dans le même ordre d'idée, les États vont devoir diminuer l'aide à la modernisation et à la construction mais augmenter celle destinée à l'immobilisation ou au déclassement des navires de pêche.

La Communauté va tenter d'étudier de nouvelles formules peu utilisées en France en termes de gestion communautaire de la pêche, telles que les quotas individuels transférables (QIT) tant décriés par les professionnels français, la cogestion tant attendue et la création de droits d'accès ouvrant des droits de pêche.

## **E - La transmission et l'appropriation des connaissances**

### ***1 - Interdisciplinarité, coopération avec les pêcheurs et recherche innovante***

Les scientifiques (les biologistes surtout) ont souvent été les cibles des pêcheurs (à tort ou à raison ?). La nouvelle PCP espère y remédier en développant une recherche pluridisciplinaire fondée en partie sur les connaissances des pêcheurs afin de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes marins, notamment la façon dont ils réagissent aux pressions exercées par la pêche et aux stratégies d'exploitation. Peut-être, alors, les scientifiques ne seront plus montrés du doigt par les pêcheurs qui disent d'eux qu'ils ont une mauvaise connaissance des stocks, que les recherches sont trop disparates et qu'ils ne sont jamais consultés sur la question.

### ***2 - La gouvernance : démarche participative, gestion locale, aménagement intégré des zones côtières***

Il s'agit d'un point sur lequel les propositions de la PCP rejoignent les aspirations des professionnels. À l'instar de ce représentant de comité local du Finistère Nord qui dit clairement que « *les décisions échappent aux professionnels* », les pêcheurs artisans bretons estiment ne pas maîtriser les questions qui les concernent. La proposition concernant l'établissement de comités consultatifs régionaux, afin d'associer les acteurs du secteur halieutique à l'élaboration de la politique, semble répondre aux attentes des pêcheurs. L'ajustement des réponses aux échelles concernées est aussi un élément nouveau qui va passer par une décentralisation des responsabilités de gestion et répond en partie aux critiques

d'absence de véritable entité politique commune européenne et au fait que « *la hiérarchie des décisions alourdit le système* » comme nous l'a dit ce représentant de comité local des pêches.

L'amélioration de la transparence des avis scientifiques que propose la nouvelle PCP va dans le sens d'une "bonne gouvernance" puisqu'elle fait appel à la confiance, ce « *nécessaire lubrifiant des relations sociales* » selon Arrow (Bellet, Kirat, Largeron, 1998), sans laquelle les nouvelles dispositions d'une politique ne pourraient être acceptées. Les professionnels refusent l'aveuglement sous prétexte d'arguments scientifiques et souhaitent une coopération avec les organes scientifiques. C'est ce que la nouvelle PCP envisage *via* une recherche multidisciplinaire facilitant les liens pêcheurs/scientifiques. Mais cet aspect des choses ne doit pas rester lettre morte et les avis des scientifiques devront être mieux pris en compte dans le processus décisionnel.

La multi- ou pluridisciplinarité entre aussi en jeu dans la mise en place d'un aménagement intégré des zones côtières (AIZC) devant réduire les conflits entre usagers du littoral par la "bonne gouvernance". Ceci semble une manière habile de rendre compatible la PCP avec les autres politiques communautaires.

Deux autres points intéressants ont été amenés dans le *Livre Vert* mais les représentants des pêcheurs artisans bretons que nous avons rencontrés en 1997-1998 ne s'étaient pas exprimés sur ces questions. Il s'agit de la dimension environnementale de la PCP, avec la mise en place éventuelle par les pouvoirs publics d'un écoétiquetage permettant au consommateur de connaître les effets environnementaux du produit qu'il achète ou encore l'état de la ressource, etc., et de la sécurité alimentaire touchant le consommateur.

## Conclusion

Certaines préoccupations des pêcheurs artisans bretons n'ont pas obtenu de réponses concrètes dans le *Livre Vert*. Il s'agit, là, de relever toute l'ambiguïté de la PCP (qu'elle a notée d'ailleurs), à savoir comment concilier le fait de mettre en place une politique globale à l'échelle communautaire, de manière à traiter l'ensemble des pêcheurs européens également et répondre concrètement aux besoins singuliers et spécifiques de la plupart d'entre eux. Les craintes des pêcheurs et de leurs représentants sont fondées sur cette dichotomie. Toute la difficulté est de trouver un équilibre entre *global* et *local*, le premier autorisant une uniformisation des contrôles, des régimes sociaux, etc. dans tous les États membres et le second définissant, pour des situations bien spécifiques, des traitements uniques et singuliers. Il est évident qu'une politique communautaire, pour satisfaire l'ensemble des acteurs européens concernés, doit faire des compromis. Mais jusqu'où l'approche globale autorisera-t-elle les initiatives locales ? Quelles vont être les marges de souplesse de la nouvelle PCP ? Comment va-t-elle définir les décisions qui doivent relever de l'échelle communautaire et celles qui devront être prises localement ? Ne serait-il pas judicieux que la Commission mette en place une mission de recherche sur la délimitation des actions locales (limites administratives, limites géographiques, limites des espaces halieutiques, limites des conflits et problèmes de cohabitation ... ) ?

## Notes

1 - La confiance pouvant être « *assimilée à une denrée permettant de mettre en place et de maintenir un processus de solidarisation des acteurs, processus qui s'apparente davantage à l'apparition d'un comportement collectif qu'à une relation de nature explicitement coopérative* » (Bellet, Kirat, Largeron, 1998).

## Bibliographie

BELLET M., KIRAT T., LARGERON C. (coord.), 1998. *Approches multiformes de la proximité*. Paris, Hermès, 343 p.

*Livre Vert* de la PCP, 2001. *L'avenir de la politique commune de la pêche*. Vol. I, Commission européenne, 53 p.

MAUCORPS A., 2001. L'adaptation de l'avis scientifique aux concepts de précaution et de gestion durable. In *Mutations techniques des pêches maritimes : agir ou subir*. Éd. IFREMER, 130-134, 262 p.